

# METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

## CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

**Département des Bouches-du-Rhône**

**Métropole Aix-Marseille-Provence**

*Convocation du 21 Juin 2017*

*Nombre de Membres en exercice : 23*

*Quorum : 12*

*Nombre de présents et représentés : 20*

*Affichage du compte rendu intégral  
en date du 3 Juillet 2017*

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**SEANCE DU 28 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le **28** du mois de Juin à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

**N°2017-028**

Attribution d'une subvention  
à l'association Cinémagis Provence au titre de l'exercice 2017

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Stéphane **DELAHAYE**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Stéphane **DIDERO**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. Emmanuel **FOUQUART**, M. René **GIORGETTI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**.

Excusés avec pouvoir

Mme Sophie **DEGIOANNI** – Pouvoir donné à M. Stéphane **DELAHAYE**  
Mme Françoise **EYNAUD** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**  
Mme Eliane **ISIDORE** – Pouvoir donné à Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**  
M. Jean-Jacques **LUCCHINI**, - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**  
Mme Régine **PERACCHIA** - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEBVRE**  
M. Robert **OLIVE**- Pouvoir donné à M. Marc **DEPAGNE**

Excusés sans pouvoir

M. Jean-Luc **DI MARIA** - Mme Virginie **PEPE** - Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Florian **SALAZAR-MARTIN** a été désigné **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Pays de Martigues ambitionne de créer une filière industrielle du cinéma, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. Le bilan des tournages démontre déjà l'attractivité grandissante du territoire avec un nombre de tournages qui est passé de 34 projets en 2015 à 59 en 2016 et un impact certain sur l'économie locale et l'emploi. En effet, le tournage d'un téléfilm représente entre 200 et 300 000 euros de retombées sur l'économie locale et le recrutement de cinquante techniciens locaux, pour une vingtaine de jours de tournage.

A ce jour, le territoire est doté d'outils structurants avec un complexe de tournages en studio, un plateau de tournage en décors naturels ou encore une académie de cascade.

L'association Cinémagis Provence, installée en Pays de Martigues depuis 2014 et qui développe des formations supérieures aux métiers du cinéma, participe également au développement et à la promotion de la filière cinéma et audiovisuel sur le territoire. Elle favorise ainsi la qualification, la valorisation des savoir-faire et l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes.

Cinémagis Provence produit chaque année des films d'animation, des documentaires, des courts et longs métrages. Ces films sont ensuite proposés aux cinémas du territoire pour des soirées thématiques de rencontres et d'échanges. L'ensemble de ces œuvres est entièrement réalisé, tourné et post-produit par les étudiants en formation initiale. De même, ils participent aux festivals et événements organisés dans la région. Ces actions leur permettent de développer leurs compétences techniques, mais également leur capacité à nouer des partenariats avec des professionnels, des acteurs associatifs et des étudiants d'autres structures de formation telles que des écoles de maquillage, coiffure, peinture, ou encore architecture.

L'association Cinémagis Provence est l'un des maillons de la chaîne de valeur que le territoire du Pays de Martigues ambitionne de développer dans le cadre de la filière cinéma et audiovisuel. Elle permet de former des jeunes sur le territoire qui par la suite pourront répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée des productions qui viennent tourner en Pays de Martigues et sur le territoire métropolitain. C'est donc l'un des atouts importants qui participera au développement et à l'ancrage de la filière sur le territoire et ainsi à la création d'activités et d'emplois.

Il est précisé que les modalités de versement de cette subvention se feront conformément au Règlement budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN-021-049/16/CM en date du 07 avril 2016,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,**

##### **Vu**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- la délibération n°HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts,
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- la délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 07 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier
- la délibération n°FAG 002-542/16/CM en date du 30 juin 2016 relative à l'octroi de subventions aux associations par les Conseils de territoire,
- la présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

## **Considérant**

- Que le rôle de l'association Cinémagis Provence est important dans le développement de la filière cinéma, audiovisuel et nouveaux médias ainsi que dans la création et le développement d'activités et d'emplois dans ce secteur.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros au titre de l'exercice 2017 à l'association Cinémagis Provence qui sera versée conformément au règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016.

### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 de la Métropole Aix-Marseille Provence – Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues – Nature 6574 - Fonction 62.

### **Article 3 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

*Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE  
LE PRESIDENT,  
GABY CHARROUX**